Le SNES-FSU avec vous

Mutation, carrière, salaires, catégories, stagiaires…

Pour toutes ces questions, contactez la section académique (S3) :

Mutation, carrière, salaire… :
s3ver@snes.edu - 01 41 24 80 56
Stagiaires, concours… : edm@versailles.snes.edu
Collège, DNB… : colleges@versailles.snes.edu
Lycée, bac… : lycee@versailles.snes.edu

Contractuels : nontit@versailles.snes.edu
CPE : cpe@versailles.snes.edu
PsyÉN : psyen@versailles.snes.edu
AED : aed@versailles.snes.edu
AESH : aesh@versailles.snes.edu

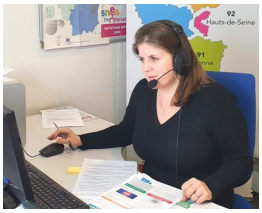
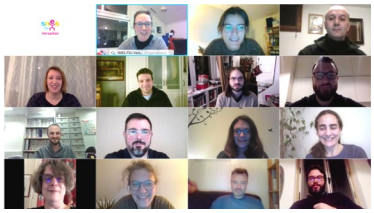

Vie de l'établissement, problèmes locaux, CA, HMIS…

Pour toutes ces questions, contactez votre section départementale (S2) (voir ci-dessous).

snes fsu 91 Essonne

Co-secrétaires départementaux : **Yelena SUSIC et Patrice ALLIO**
Trésorière : **Camille MORISOT**
snes91@versailles.snes.edu 06 88 98 42 14

Pour mieux vous accompagner, la section départementale s'organise en confiant un secteur à chaque militant·e du collectif. Pour faciliter notre travail et nos échanges, n'hésitez pas à mettre en copie le militant ou la militante référent·e de votre établissement.

Patrice ALLIO (patrice.allio@versailles.snes.edu) : Bondoufle – Boussy-St-Antoine – Brunoy – Courcouronnes – Crosne – Draveil – Épinay-sous-Sénart – Grigny – Lisses – Montgeron – Ris-Orangis – Soisy/Seine – St Germain-lès-Corbeil – St Pierre-du-Perray – Vigneux/Seine – Yerres

Laure BOUHEDJA (laure.bouhedja@versailles.snes.edu) : Champcueil – Itteville – Nozay – Villabé – Villemoisson/Orge

Jean-Philippe CARABIN (jp.carabin@versailles.snes.edu) : Brétigny-sur-Orge – Dourdan – Étampes – Étrechy – Lardy – Marolles-en-Hurepoix – Méréville

Sophie LAMBERT (sophie.lambert@versailles.snes.edu) : Bures/Yvette – Gif/Yvette – Igny – Les Ulis – Marcoussis – Massy – Orsay – Palaiseau – Saulx-les-Chartreux – Verrières-le-Buisson – Villebon

Laurence MOLINARI (laurence.molinari@versailles.snes.edu) : Briis-sous-Forges – La Norville – Limours – Montlhéry – Ollainville – St Chéron – Ste Geneviève-des-Bois – St Michel/Orge

Camille MORISOT (camille.morisot@versailles.snes.edu) : Ballancourt – Cerny – Guigneville/Essonne – La Ferté-Alais – Mennecy – Milly-la-Forêt

Christophe RANDOING (christophe.randoing@versailles.snes.edu) : Épinay/Orge – Longjumeau – Morsang/Orge – Savigny/Orge – Viry-Châtillon

Françoise STRANART (francoise.stranart@versailles.snes.edu) : Corbeil-Essonnes – Évry

Yelena SUSIC (yelena.susic@versailles.snes.edu) : Arpajon – Athis-Mons – Chilly-Mazarin – Juvisy/Orge – Morangis – Paray-Vieille-Poste – St Germain-lès-Arpajon

Élections professionnelles 2022

Pour la défense du Service public, des personnels et de nos métiers, du 1er au 8 décembre je vote FSU !

Connaître ses droits, s'informer, se défe

La section académique (S3)

Nos sites internet

➜ **Le site académique : versailles.snes.edu**
Vous y trouverez les informations des départements mais aussi toute l'information du SNES-FSU Versailles : action, carrière, mutations, catégories…

➜ **Le site national : snes.edu**
Vous y trouverez l'actualité nationale, des dossiers de fond, des informations sur le métier…

➜ **L'espace adhérent : adherent.snes.edu**
Vous y trouverez toutes les informations vous concernant (coordonnées, attestation fiscale…) mais aussi le module d'inscription aux stages syndicaux. N'hésitez pas à vous y connecter régulièrement pour actualiser votre situation (coordonnées, nouvelle affectation…) et vous inscrire aux stages syndicaux.

La permanence de la section académique : mails et téléphone

Pour savoir quel est le meilleur interlocuteur pour obtenir la réponse la plus rapide et la plus complète possible, en fonction de vos questions, voir p.1.

01 41 24 80 56 (du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h).
s3ver@snes.edu

Les réseaux sociaux

Le SNES-FSU Versailles est présent au quotidien sur Twitter et Facebook. Pour ne manquer aucune information, suivez-nous !
: @SNESVersailles : @SNESVersailles

Nos publications

Le SNES-FSU réalise de nombreuses publications pour vous informer tout au long de l'année. Vous les retrouvez sur notre site versailles.snes.edu dans la rubrique « Publications ». N'hésitez pas à vous y référer !

Nos stages académiques, réunions et collectifs

Pour s'informer, se former, débattre et agir, venez participer aux stages, collectifs et réunions organisés par le SNES-FSU Versailles. Réunions spécifiques pour les stagiaires, CPE, TZR, contractuels… stages sur des sujets variés comme l'Éducation prioritaire, les salaires, les mutations, le numérique… le programme est riche et varié. Toutes les informations sur notre site versailles.snes.edu dans la rubrique « Stages et réunions ».

Les instances académiques

En instances académiques (CSA, FSSSCT, CAPA, audiences…), vos représentant·es SNES-FSU luttent au quotidien pour les moyens, les conditions de travail et d'exercice, les droits des personnels…

Au quotidien, les militant·es du SNES-FSU Versailles sont présent·es à vos côtés !

endre, agir avec le SNES-FSU Versailles

La section départementale (S2)

Plusieurs militant·es animent la vie syndicale à l'échelle départementale en vous proposant des stages et en vous aidant à organiser vos heures d'information syndicale.

Ils et elles siègent par ailleurs dans les instances et relayent vos luttes locales auprès de la Direction académique de l'Essonne. Leur connaissance très fine du terrain, qui s'appuie sur le réseau dense des sections d'établissement, leur permet de porter avec force la parole des personnels.

N'hésitez pas à les solliciter, à tout moment de l'année, pour qu'ils et elles vous accompagnent en audience.

Pour nous contacter :

Par mail : snes91@versailles.snes.edu ou par téléphone : **06 88 98 42 14**

Pour suivre l'actualité du département :

Rendez-vous sur notre site versailles.snes.edu **onglet « SNES 91 ».**

Le SNES-FSU 91 vous informe et vous défend

Stages départementaux : demandez le programme !

Les stages syndicaux sont un droit pour toutes et tous : chaque personnel, syndiqué·e ou non, dispose d'un droit à 12 jours par an pour des congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Pour s'informer, se défendre : venez nombreux·ses ! Pour vous inscrire à nos stages, rendez-vous sur notre site versailles.snes.edu / rubriques « stages et réunions » et « Formation syndicale : stages 91 ».

⚠ Vous devez aussi déposer une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement, un mois au plus tard avant la date du stage.

Calendrier 2022-2023 (prévisionnel) :

- Mardi 18 Octobre : **Créer, animer, réanimer un S1**
- Mardi 18 Octobre : **Droits des personnels AESH**
- Mardi 18 Octobre : **Droits des personnels AED**
- Jeudi 10 Novembre : **Agir en CA (1) : le budget**
- Jeudi 1er Décembre : **Droits des personnels enseignant·es, CPE et PsyÉN**
- Mardi 10 Janvier : **Agir en CA (2) : la DGH**
- Mardi 4 Avril : **Santé et sécurité au travail**
- Lundi 12 Juin : **Bien préparer sa rentrée**

Les instances départementales

➜ **CDEN** (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) : pour toutes les questions relatives au fonctionnement et à l'organisation du Service public d'éducation dans le département.

➜ **CTSD** (Comité Technique Spécial Départemental) : sur les moyens accordés aux collèges et lycées essonniens (DGH, postes, assistance éducative).

➜ **CHSCTD** (Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental) : sur les questions de prévention et de santé au travail pour tous les personnels Éducation nationale du département.

➜ **CDAS** (Commission Départementale d'Action Sociale) : cette commission accorde des aides financières aux collègues en difficultés (prêts ou aides).

➜ **Commission de réforme** : pour les situations individuelles de maladie professionnelle ou accident de service.

Vos représentant·es vous défendent dans les instances. Pensez à les informer régulièrement de votre situation.

Les heures mensuelles d'information syndicale

Participer à une heure mensuelle d'information syndicale (HMIS) est **un droit de tout personnel**, titulaire ou non, enseignant·e, administratif·ve, TOS… La demande de cette HMIS doit être déposée au chef d'établissement par un·e représentant·e syndical·e ou, en l'absence de représentant·e identifié·e, par un·e syndiqué·e de l'établissement.

Si vous avez besoin de documents, de conseils ou bien si vous souhaitez que cette heure soit animée par un·e militant·e du SNES-FSU 91, n'hésitez pas à nous contacter à tout moment de l'année.

Se syndiquer au SNES-FSU - Renforcer notre outil de défense collective et individuelle

Se syndiquer ? Au SNES-FSU ? À l'heure de l'individualisme triomphant, de l'information instantanée et abondante, ou encore d'une parole politique qui discrédite toute forme d'organisation collective au profit d'une soi-disant modernité, la question pourrait se poser pour certain·es. **Et pourtant, dans un contexte où les remises en cause se multiplient (réformes rétrogrades du système éducatif, gel du point d'indice, renvoi au local, destruction du paritarisme…), il est indispensable de renforcer l'outil syndical**. En effet, ce dernier est synonyme de solidarité, mais aussi de construction des luttes collectives, incontournables pour défendre nos droits et porter la voix de la Profession.

Se syndiquer, ça coûte cher !

Faux ! Les cotisations des syndiqué·es sont la seule ressource financière du SNES-FSU. Elles assurent son fonctionnement au quotidien (locaux, publications, sites internet, mails, téléphonie…). **La cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 %.** Une cotisation de 150 € ne coûte donc finalement « que » 50 €.

Je ne me syndique pas car je ne suis pas d'accord avec tout ce que porte le SNES-FSU !

Adhérer ne signifie pas être d'accord avec tout ce que dit et écrit le SNES-FSU. Toustes les militant·es ne partagent pas nécessairement toutes les orientations du SNES-FSU. **Mais l'essence même du syndicalisme est d'unir celles et ceux qui ont des intérêts et des idées en commun**. Le SNES-FSU est une organisation **démocratique** qui laisse une large place aux débats internes : c'est dans cette logique, qu'au SNES, comme à la FSU, le pluralisme existe à travers une place singulière accordée aux courants de pensée.

Les syndicalistes ne connaissent pas la vraie vie, ils sont déconnectés de la réalité !

Faux ! Toustes les militant·es du SNES-FSU sont des personnels en exercice. Aucun·e n'est déchargé·e totalement. **Les militant·es du SNES-FSU sont donc d'abord vos collègues**, qui connaissent le même quotidien que vous, dans les classes et les établissements. Toutes les organisations syndicales ne font pas ce choix, mais pour le SNES-FSU, **pour mieux vous défendre, il est indispensable de ne pas se couper du terrain.**

L'action collective ne sert à rien !

Faux ! Il est vrai que les mobilisations de ces dernières années peuvent laisser un sentiment d'impuissance quant à l'efficacité de l'action collective. Le contexte économique, social et politique impose de mener une réflexion sur les conditions de réussite de l'action collective. Pour faire avancer cette réflexion et consolider les actions à venir, **il est plus facile d'être partie prenante de l'organisation afin de faire avancer les choses**. Par ailleurs, de nombreuses actions locales, impulsées par le SNES-FSU, connaissent un certain succès en rassemblant les personnels.

Je ne me syndique pas car je n'en ai pas besoin immédiatement.

Se syndiquer au SNES-FSU est, certes, un acte de défense individuelle, **mais c'est aussi un moyen de renforcer le SNES-FSU comme outil de défense collective.** Se syndiquer c'est aussi se donner les moyens, collectivement, de peser dans les débats publics, d'assurer l'aide et le conseil indispensables à d'autres collègues. **Se syndiquer au SNES-FSU, c'est donc appliquer une forme de solidarité professionnelle.**

Le SNES-FSU est toujours contre tout !

Faux ! Le SNES-FSU s'est prononcé contre les dernières réformes du collège, du lycée et du bac parce que ces projets, comme d'autres, représentent une régression, que ce soit en terme de conditions de travail pour les personnels ou d'ambition pour nos élèves. **Mais, loin de la caricature, le SNES-FSU porte aussi un projet éducatif ambitieux qui doit permettre la démocratisation de notre système éducatif, tout en assurant une reconnaissance des personnels.** Baisse des effectifs dans les classes, revalorisation salariale, **nos propositions sont nombreuses !**

Se syndiquer, c'est déjà agir !

SE SYNDIQUER AU SNES-FSU,
C'EST AGIR POUR NOS MÉTIERS !

N'hésitez plus, rejoignez le SNES-FSU
en adhérant dès maintenant en ligne !

snes U. F.S.U. Versailles

Section académique du SNES-FSU Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex - RER B Arcueil Cachan
01 41 24 80 56 - s3ver@snes.edu - versailles.snes.edu - @SNESVersailles
Permanences du lundi au vendredi : 10h-12h30 et 14h-17h

Imprimé par L.Imprime, 20-22 rue des frères Lumière, 93330 Neuilly sur Marne